

Nancy, le 03/04/19

## **Recrudescence de la rougeole 42 cas de rougeole ont été signalés en Grand Est**

*L'ARS rappelle que la vaccination est le seul moyen de se protéger et de protéger ses proches.*

*Les cas de rougeole déclarés à l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est augmentent dans la région depuis le début de l'année 2019. Par mesure de précaution, l'ARS recommande à tous de vérifier sa vaccination et celle de ses enfants et de se faire vacciner le cas échéant.*

### **PLUSIEURS CAS DE ROUGEOLE DÉCLARÉS**

Depuis le début de l'année 2019, il est constaté une augmentation des cas de rougeole signalés à l'Agence régionale de santé dans la région. **Depuis janvier 2019, 42 cas ont été déclarés en Grand Est** (561 cas en France entière). La circulation du virus est majoritaire en Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin.

Aussi, par mesure de précaution, l'ARS invite toute personne à vérifier la vaccination de ses enfants et sa propre vaccination **si elle n'a jamais eu la rougeole**. Les personnes nées à compter de 1980 sont particulièrement concernées.

Pour être efficacement protégé, il faut avoir reçu **deux doses** de vaccin contre la rougeole.

En cas de doutes ou de questions, l'ARS vous recommande de consulter un médecin.

### **COMMENT SE PROTÉGER DE LA ROUGEOLE ?**

**Cette recrudescence de la rougeole dans la région témoigne d'une circulation de plus en plus importante du virus en raison d'une couverture vaccinale insuffisante. Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes**

**Vérifiez si vous êtes à jour de votre vaccination contre la rougeole !**

La rougeole est une maladie très contagieuse ; **elle peut avoir des conséquences graves, voire entraîner un décès. Les hospitalisations pour complications sont plus fréquentes chez les nourrissons de moins de 1 an, les adolescents et les adultes.**

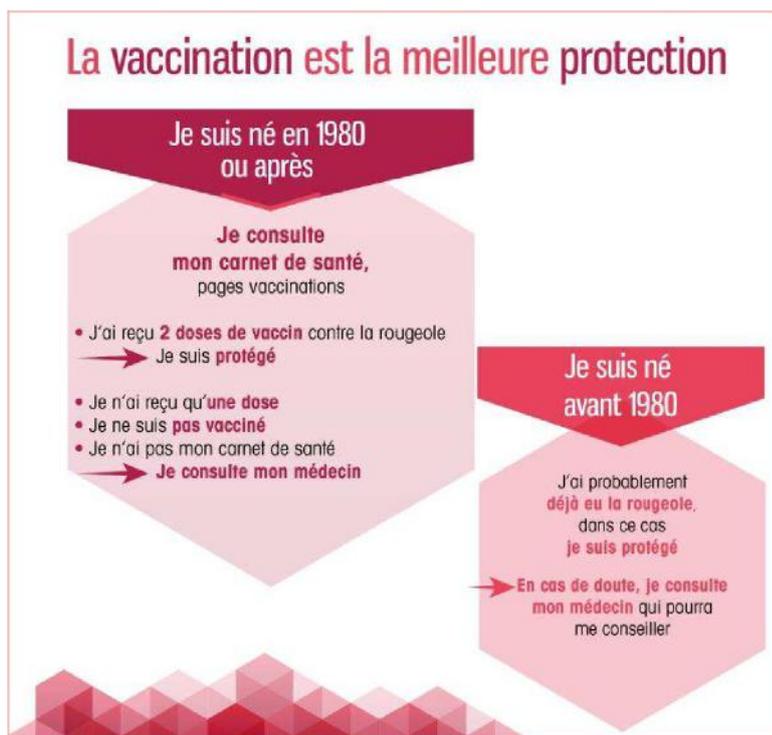
**La rougeole se transmet très facilement par l'air (postillons, toux, éternuements) à toutes les personnes non vaccinées ou qui ne l'ont jamais eue.**

Il n'existe pas de traitement spécifique : **la vaccination est donc le seul moyen efficace de se protéger.**

La vaccination est complète si 2 doses d'un vaccin dirigé contre le virus de la rougeole ont été administrées. Les autorités sanitaires recommandent cette vaccination de manière systématique pour toute personne née en 1980 ou

après. Des recommandations spécifiques de vaccination existent pour les professionnels de santé et de la petite enfance.

**A tous les âges, en cas de doute, l'ARS vous recommande de consulter votre médecin pour vérifier que vous êtes protégé vis-à-vis de la rougeole.**



## QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À LA ROUGEOLE ?

Une personne malade de la rougeole peut transmettre la maladie dès les premiers symptômes et jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption. La rougeole doit conduire systématiquement à un arrêt de travail ou à une éviction scolaire ou du lieu collectif (crèche par exemple) pendant toute cette période.

En cas de maladie, l'employeur, l'école ou le lieu collectif (crèche par exemple) doit être averti. Il est conseillé de rester à son domicile et d'informer le médecin avant la consultation pour mettre en place des mesures adaptées, notamment dans la salle d'attente.

Si votre vaccination contre la rougeole n'est pas à jour, l'ARS vous recommande de consulter rapidement votre médecin. Une vaccination réalisée dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas peut éviter la survenue de la maladie. Elle reste indiquée même si ce délai est dépassé.

## EN SAVOIR +

[www.grand-est.ars.sante.fr](http://www.grand-est.ars.sante.fr)

[www.vaccination-info-service.fr](http://www.vaccination-info-service.fr)

## Contact presse

ARS Grand Est : Laura Philis,  
ars-grandest-presse@ars.sante.fr